



**Ensemble, toutes et tous mobilisés le 3 octobre 2023
pour la défense de nos métiers !**

Rassemblement, Lille, Rectorat, 14h30.

**Des mesures en trompe l'œil : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonctions,
CDI après trois ans de CDD**

Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les AESH que l'on maintient dans la pauvreté sans tenir compte de la technicité du métier.

L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.

Du côté de la rémunération, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ».

Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté.

Pas de remise en question des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Quant aux conséquences de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail, elles sont toujours autant catastrophiques : emploi du temps éclaté et trop souvent modifié, affectations changeantes, remplacement au pied levé, augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicap très variées et parfois complexes...

2 métiers en 1 : AED + AESH = ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative)

S'ajoute à cela depuis la rentrée, l'inquiétude de voir le métier des AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau métier : celui des ARE. Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi-disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents beaucoup plus polyvalentes et multi-tâches. À terme, ce projet menace implicitement la spécificité des missions exercées par ces deux catégories de personnels, missions qui sont pourtant indispensables pour le bon fonctionnement de l'Institution.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, FO, FSU, SNALC, SNCL, SUD Education, Sundep, Action et Démocratie , ainsi que les organisations syndicales de l'enseignement agricole public et enseignement privé (CGT Agri, CGT EP, FO agricole, Sundep, SUD rural territoires, Snetap FSU) et le Collectif AESH 59/62 appellent à une journée de mobilisation et de grève le mardi 3 octobre 2023 afin d'exiger :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.

Les organisations signataires dénoncent la mise en place du statut d'emploi des ARE et la transformation des PIAL en pôle d'appui à la scolarité. Ces mesures ont été prises sans aucune concertation avec les organisations représentatives des personnels et ne répondent pas aux besoins des élèves et des personnels.

Alors que toutes les organisations syndicales ont fait part des risques de rupture liés aux conditions actuelles de l'école inclusive, ces réponses ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'inclusion ; elles sont un mépris pour les élèves et les personnels.

Les organisations syndicales signataires appellent à une large participation à cette mobilisation pour stopper ce projet de fusion et revendiquer des augmentations de salaires et des recrutements de personnels à hauteur des besoins. Il est urgent de mettre en œuvre un véritable plan d'inclusion , de prendre la mesure de ce qui se passe actuellement dans nos écoles et dans nos établissements et d'écouter la profession qui est en demande forte sur ce sujet.

Elles appellent les personnels à discuter de la poursuite. De même, l'intersyndicale se réunira à l'issue du 3 octobre afin, elle aussi, de discuter de la suite du mouvement et de ses modalités.